



DOSSIER DE PRESSE

DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF GARANTIE JEUNES

AUPRES DE 1600 JEUNES EN SEINE-MARITIME



SRDCI

tél. 02 32 76 50 14 – fax 02 32 76 54 55
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex
site Internet: www.seine-maritime.gouv.fr, twitter : @prefet76
courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

La Garantie Jeune en Seine Maritime

Le département de la Seine Maritime a intégré la deuxième vague d'expérimentation du dispositif **depuis le 1^{er} janvier 2015**.

1600 jeunes seino-marins (de moins de 25 ans) en situation de précarité ou de pauvreté pourront intégrer ce dispositif en 2015.

Ce dispositif piloté par l'État en partenariat avec l'ensemble des acteurs publics de l'emploi et du domaine social, a été délégué pour sa mise en œuvre aux différentes missions locales et PAIO du département.

Chaque mois une commission départementale présidée par Pierre Henry MACCIONI, préfet de la région Haute Normandie, préfet de la Seine Maritime, se réunit pour décider de l'intégration d'un jeune à ce dispositif, mais aussi si nécessaire, des sanctions ou radiations, si par hasard, les engagements d'un jeune n'étaient pas respectés.

Outre cette commission départementale, un comité local installé au niveau de chaque mission locale et PAIO étudie, avant de les soumettre à la commission, les dossiers individuels.

Les jeunes intégrant ce dispositif seront accompagnés quotidiennement par les missions locales et la PAIO dans le cadre de formations collectives ou de période de stages ou découvertes en entreprises.

Dans le cadre de la nouvelle politique de la ville, Pierre Henry MACCIONI a décidé de donner un objectif ambitieux en matière de jeunes issus des nouveaux quartiers de la politique de la ville à chaque mission locale.

La garantie jeune complète les autres dispositifs en faveur de l'emploi des jeunes tels que les emplois d'avenir, les contrats de génération mais aussi les emplois aidés.

Pour rappel, l'ensemble de ces dispositifs a permis **le recul du chômage des jeunes en catégorie A de 4,2 % sur un an en Seine Maritime**.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14 – fax 02 32 76 54 55
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex
site Internet: www.seine-maritime.gouv.fr, twitter : @prefet76
courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

REDONNEZ LA PRIORITE A LA JEUNESSE

Pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, en situation de grande précarité, le Gouvernement a mis en place la Garantie jeunes. Un dispositif fondé sur le "donnant-donnant" qui octroie une allocation aux 18-25 ans dans le cadre d'un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation.

L'expérimentation garantie jeunes débutée en novembre 2013 concernait déjà 10 territoires. Elle a été élargie au 1^{er} janvier 2015 à 10 nouveau territoires, dont la Seine-Maritime, puis 51 supplémentaires entreront dans ce dispositif courant 2015.

Origine du dispositif "Garantie Jeunes"

La « *garantie jeunes* » est un dispositif inscrit au Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté **adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions** du 21 janvier 2013.

Piloté par le ministère de l'Emploi, via les Missions locales, elle s'adresse à des jeunes NEETs (ni en emploi, ni en formation, ni en études), très désocialisés, souvent peu ou pas diplômés, sans ressource et en grande précarité. Ces jeunes sont sélectionnés dans le cadre d'une Commission locale, composée de principaux acteurs du territoire agissant sur ce champ (Services de l'État, conseil général, PJJ, SPIP, CCAS, etc.)

Ce dispositif conçu dès janvier 2013 a permis à la **France d'être la première à répondre à la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 22 avril 2013 de créer une « Garantie pour la jeunesse »** consistant à proposer « *un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage aux jeunes de moins de 25 ans, dans un délai de 4 mois suivant la perte de leur emploi ou de la sortie de l'enseignement* », prioritairement aux jeunes sans diplôme et vivant dans des territoires où le taux de chômage des moins de 25 ans est supérieur à 25%.

L'objectif est d'**amener les jeunes en situation de grande précarité vers l'autonomie** grâce à un parcours dynamique d'**accompagnement global social et professionnel**, vers et dans l'emploi ou la formation.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14 – fax 02 32 76 54 55
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex
site Internet: www.seine-maritime.gouv.fr, twitter : @prefet76
courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

La garantie Jeunes, c'est :

- * un **geste de confiance** vers les jeunes éloignés de l'emploi, en situation de grande précarité.
- * un **engagement** du jeune, critère essentiel pour aller vers l'autonomie en construisant avec un conseiller de la mission locale un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation.
- * un **engagement** de l'État, du conseil général de la Seine-Maritime et des partenaires en charge de l'emploi pour accompagner le jeune en l'aidant dans ce parcours à déceler les opportunités d'emploi et contribuer à une meilleure autonomie.
- * un **accompagnement individuel et collectif des jeunes** par les missions locales et la PAIO, qui avec leurs outils et leurs actions pluridisciplinaires contribuent à la construction et à la consolidation d'un projet professionnel.
- * un **soutien financier** versé par l'État pour le jeune d'un montant maximal mensuel de 433,75 euros.

Un dispositif "donnant donnant"

La Garantie Jeunes repose sur le principe d'un engagement réciproque pour favoriser le retour à l'autonomie.

Le jeune

s'engage à s'investir pleinement, à suivre un accompagnement personnalisé, à rechercher des opportunités d'emploi et à accepter les mises en situation professionnelle, ainsi qu'à déclarer chaque mois ses ressources d'activité.

La mission locale

s'engage à accompagner le jeune avec des ateliers collectifs et un conseiller référent, à l'aider à résoudre ses difficultés en matière de mobilité, de santé, de logement, etc. avec les partenaires du territoire, à appuyer le jeune dans sa recherche d'expériences d'emploi et de formation. 1 600 euros de crédits d'accompagnement par jeune et par an sont attribués à chaque mission locale participant à l'expérimentation.

L'État

Le préfet préside la commission d'attribution et de suivi de la Garantie jeunes. Il est garant du versement de l'allocation, de la qualité de l'accompagnement et de la mobilisation de l'ensemble des partenaires du territoire, assure l'essentiel du financement avec l'appui de fonds européens. Pour 2014, 30 millions d'euros avaient été budgétés dans le Projet de loi de finances (PLF).

Le conseil général

siège dans la commission d'attribution et de suivi aux côtés de l'État. Met ses compétences en matière d'action sociale au service des jeunes et participe à leur repérage.

Les entreprises

proposent aux jeunes des mises en situations professionnelles (stages, immersions, contrats de travail) pour leur permettre d'enrichir leur expérience et de développer leurs compétences.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14 – fax 02 32 76 54 55
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex
site Internet: www.seine-maritime.gouv.fr, twitter : @prefet76
courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

Géographie de la Garantie Jeunes au niveau national

Le Premier Ministre a annoncé à l'issue de la Grande conférence sociale un objectif ambitieux de 50.000 jeunes entrés en garantie jeunes en 2015, et de 100.000 en 2017. Avec l'entrée des 10 territoires en janvier 2015, et de ces 51 nouveaux territoires qui entreront en 2 vagues au cours de l'année 2015 :

- Au total, sur les 100 départements (hors Mayotte), 72 départements déploieront la garantie jeunes sur tout ou partie de leur territoire, correspondant à plus de 270 missions locales au total
- Toutes les régions auront au moins un territoire participant à l'expérimentation.
- Tous les territoires DOM seront expérimentateurs (hors Mayotte qui n'a pas candidaté).
- Des régions comme l'Alsace, l'Auvergne, le Nord-Pas-de-Calais, ou Languedoc-Roussillon verront tous leurs départements couverts.
- La quasi-totalité des territoires éligibles à l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) feront partie de l'expérimentation, soit 19 territoires répartis sur 11 régions.
- 60% des communes de métropole sur lesquelles se trouve au moins un des 1300 quartiers prioritaires seront couvertes.

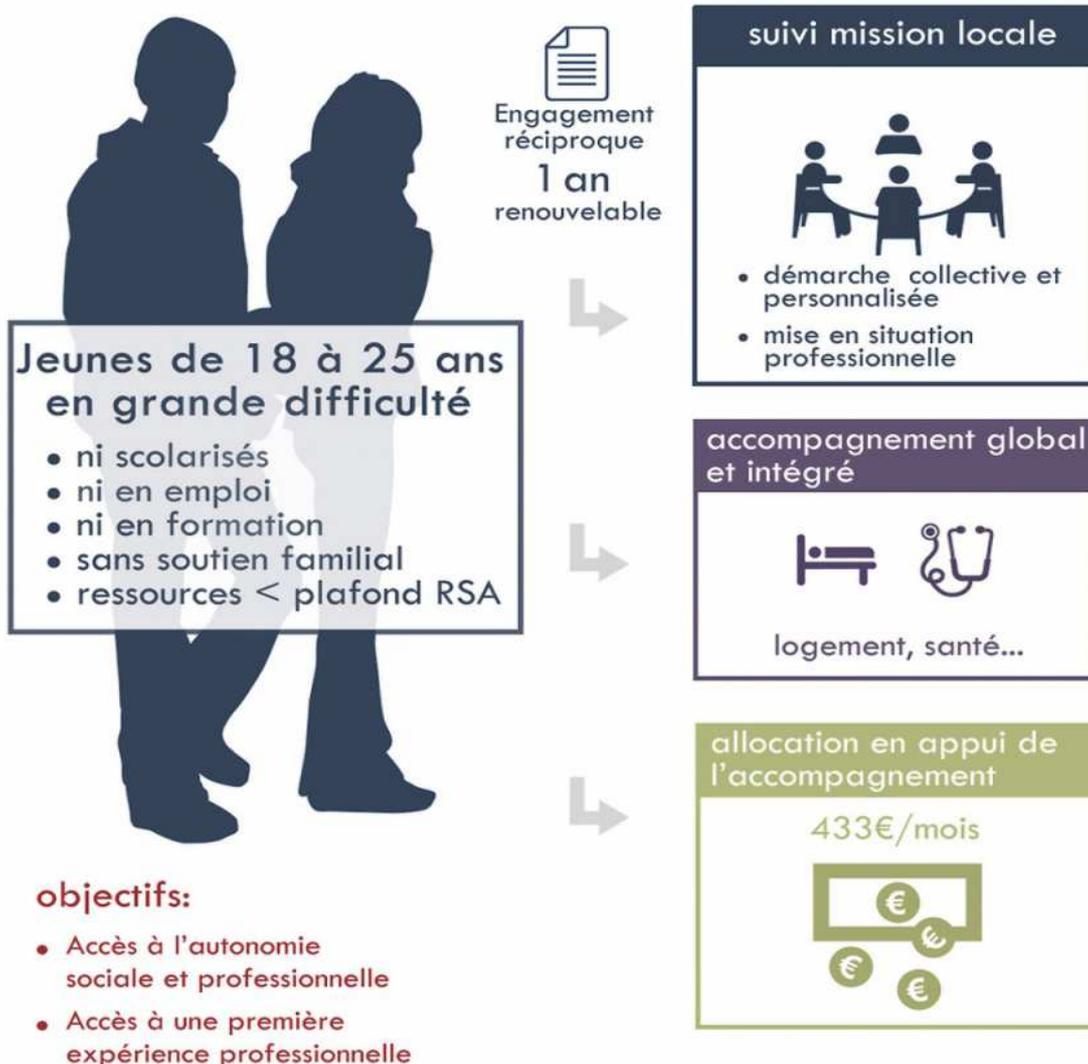
SRDCI

tél. 02 32 76 50 14 – fax 02 32 76 54 55
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex
site Internet: www.seine-maritime.gouv.fr, twitter : @prefet76
courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr



LA GARANTIE JEUNES, C'EST QUOI ?

Mesure en faveur des jeunes les plus vulnérables, elle est déployée depuis octobre 2013 sur 10 territoires pilotes. Sa montée en charge va s'accélérer avec l'objectif de 50 000 jeunes concernés dès 2015, pour aller vers 100 000 en 2017.



twitter: @gouvernementFR



gouvernement-fr.tumblr.com

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14 – fax 02 32 76 54 55
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex
site Internet: www.seine-maritime.gouv.fr, twitter : @prefet76
courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

Contacts presse



Préfecture de la Seine-Maritime

Service régional et départemental de la communication interministérielle

06.86.59.40.49 - pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

www.seine-maritime.gouv.fr

 @prefet76

Seine-Maritime



Département de la Seine-Maritime

www.seinemaritime.net

 @seinemaritime

02.35.03.57.39 - francois.duboc@cg76.fr



Association Régionale des Missions Locales de Haute-Normandie

Pôle Régional des Savoirs, 115, Boulevard de l'Europe, 76100 Rouen

www.missionslocales-hautenormandie.com



SRDCI

tél. 02 32 76 50 14 – fax 02 32 76 54 55
7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex
site Internet: www.seine-maritime.gouv.fr, twitter : @prefet76
courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr